

Question métropolitaine et gouvernance locale : enjeux et pistes d'intervention à partir du cas montréalais

*Juan-Luis Klein, Jean-Marc Fontan
et Diane-Gabrielle Tremblay*

La réalisation de cet ouvrage, ainsi que la rédaction de ce texte, sont largement inspirées par les interrogations soulevées par la reconversion économique de l'agglomération de Montréal et par le besoin d'analyser les effets de cette reconversion sur ses perspectives de développement. Une telle analyse doit être située dans le contexte de la métropolisation et de la localisation de la gestion du développement, effets combinés du « relâchement¹ » des dispositifs étatiques de gestion du développement qu'amène la mondialisation et de la concurrence à laquelle se livrent les différentes collectivités territoriales (provinces, régions, municipalités) pour offrir les meilleures conditions au capital et attirer des investissements.

La métropolisation et la localisation de la gestion du développement mettent en évidence l'obsolescence des anciennes stratégies de planification et d'aménagement inspirées de la théorie keynésienne ainsi que l'inefficacité des acteurs qui les mettaient en œuvre. Des stratégies nouvelles sont ainsi exigées par la dynamique métropolitaine. Dans ce texte, nous cherchons à mieux comprendre, à partir de l'exemple de Montréal, les défis que l'adaptation à cette dynamique pose aux collectivités locales et à réfléchir sur leur capacité d'exercer une influence sur les restructurations territoriales en cours dans le monde.

1. Par relâchement, nous n'entendons pas affaiblissement des outils dont dispose l'État pour appuyer le développement mais changement dans sa stratégie qui fait de lui un accompagnateur et un courtier du développement.

Le texte est divisé en quatre sections. En premier lieu, nous rappellerons que la localisation de la gestion du développement suit des parcours conflictuels. La production, la dynamique urbaine et l'administration gouvernementales empruntent le chemin de la localisation mais par des voies diverses qui ne mènent pas à la délimitation d'un espace local clair ou d'une société locale bien définie, ce qui, paradoxalement, fait obstacle à l'émergence d'une gouvernance sociale locale.

En deuxième lieu, nous explorerons le concept de métropole dans le but de montrer qu'il s'agit d'un vieux concept, auquel on réfère depuis longtemps dans les études du développement. Nous insisterons sur le fait que ce concept, tel qu'il était utilisé dans ce type d'études, prenait son sens dans le cadre de l'espace national, en tant que dispositif majeur de l'armature urbaine et des rapports interrégionaux des nations. Or, sans un contexte de mondialisation économique et de localisation du développement, cette conceptualisation devient désuète. La métropole n'est plus un lieu. C'est une maille d'une structure mondiale sur laquelle s'appuie l'économie mondialisée. Cette nouvelle situation pose le défi de construire une gouvernance métropolitaine pour donner une direction à des conduites diversifiées et souvent antagonistes afin d'intervenir de façon active et volontaire dans l'orientation du processus de métropolisation.

En troisième lieu, nous aborderons les difficultés à construire un tel type de gouvernance au Québec et à Montréal, en insistant justement sur l'absence d'une perspective métropolitaine chez les acteurs de la métropole. Cette faiblesse concerne autant les acteurs de l'agglomération montréalaise que ceux du reste du Québec, incluant d'ailleurs les décideurs politiques. Les uns et les autres continuent à voir la métropole comme un lieu géographique qu'il faut renforcer ou affaiblir aux dépens ou au profit d'autres lieux du territoire québécois. C'est une perspective dépassée qu'il importe de changer.

Et, pour terminer, nous proposerons un concept de métropole adapté aux conditions de la société archipel sur laquelle s'appuie l'économie monde, concept qui nous semble surmonter les obstacles posés par la situation particulière de Montréal et du Québec. La mondialisation impose la stratégie métropolitaine de développement. Mais pour être gagnante, une telle stratégie ne doit pas opposer des villes à des régions ou des institutions locales à des institutions nationales. Il ne faut pas non plus appauvrir un lieu pour en enrichir d'autres. C'est la collectivité québécoise qui devrait adopter la voie métropolitaine, sur la base d'un projet qui redéfinisse l'idée même de métropole et qui passe de la métropole-lieu à la métropole-réseau.

Est-il possible d'influencer le processus de métropolisation ou doit-on se soumettre passivement aux pressions exercées par le marché et par une économie à la fois mondialisée et émietée ? Voilà la principale question que nous posons. Cette question s'insère dans un programme de recherche qui tente d'établir un lien entre la réflexion théorique et l'action volontaire. Ce programme, que les auteurs de ce chapitre mènent depuis trois ans avec le concours d'organisations du milieu

consacrées au développement local², explore les liens entre les dynamiques territoriales que des acteurs socio-économiques et politiques mettent en œuvre et les dynamiques économiques de nature productive³.

Par cette réflexion, en fait, nous voulons énoncer les éléments d'une discussion sur la dynamique métropolitaine et sur la métropole qui replace le débat sur l'affectation des ressources et sur les rapports centre-périphérie dans le contexte actuel imposé par le processus de métropolisation. Nous postulons que la métropolisation est un processus global dans lequel il faut s'insérer, mais auquel on aurait tort de se soumettre sans une stratégie économique et sociale globale et inclusive, et que dans le contexte de la métropolisation le concept de métropole déborde largement les limites de la ville, y compris celui de la grande ville, dans lequel il est d'habitude enfermé. Ville et métropole aujourd'hui ce n'est pas la même chose. Il est donc nécessaire d'actualiser notre compréhension de ce qu'est la métropolisation et des choix contrastés qui s'offrent aux acteurs lorsqu'on cherche à s'y insérer.

DE LA RUPTURE DU LIEN NATIONAL À LA CONSTRUCTION LOCALE DE LA GOUVERNANCE

La crise de l'État-nation, la mondialisation et la crise du fordisme ont fait croire que l'émergence de sociétés régionalisées, de niveau métropolitain, relativement homogènes et aptes à prendre la relève des États dans une économie « post-étatique » serait généralisée et relativement spontanée (Ohmae, 1995 ; Piore et Sabel, 1984). C'est de ces travaux que proviennent des notions telles celles de « glocalisation », « Cité-État » ou « État-région ». Ces espoirs se sont avérés faux. Ce qu'on constate, au contraire, est que la mondialisation n'engendre pas des sociétés locales fortes, dans tous les cas pas l'émergence spontanée de collectivités locales qui assumeraient les fonctions de régulation, de gouvernance et de développement autrefois assurés de façon prioritaire par les structures étatiques nationales. Localisation il y a, mais suivant des trajectoires différentes voire divergentes, qui font éclater le local plutôt que de le renforcer (Klein, 1997). Voilà le contexte dans lequel on doit discuter aujourd'hui du choix d'une stratégie métropolitaine de développement. Il s'agit de renforcer le pouvoir des collectivités et non pas de l'affaiblir. Pour comprendre cela, il faut regarder de plus près les trajectoires qui mènent à la localisation et les effets de celle-ci.

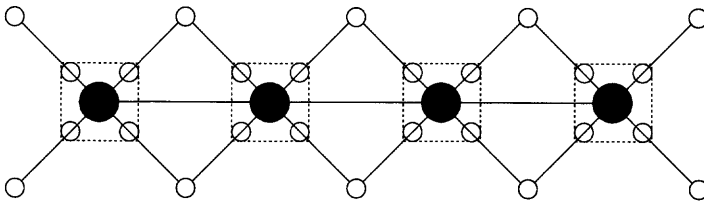
2. Notamment la Société de développement Angus (SDA) ainsi que les Corporations de développement économique de Rosemont-Petite-Patrie et de Centre-Nord.
3. Ce programme de recherche a reçu l'appui financier du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada et du fonds Formation des chercheurs et aide à la recherche (FCAR) du gouvernement du Québec. Les auteurs comptent sur la collaboration du chercheur Jean Carrière, ainsi que des étudiants de doctorat Serge Rousseau et Danielle Bordeleau.

L'émergence du local suit des logiques particulières selon que l'on parle de sa composante productive, de sa composante urbaine ou de sa composante politique. Ceci n'est pas nouveau en soi. Ce qui est nouveau, c'est qu'on cherche à délimiter des espaces susceptibles de permettre une gestion unifiée de ces trois composantes dans des espaces locaux homogènes, ce qui est impossible. Autrefois, la régulation étatique leur assurait une certaine conformité et un cadre unique de gestion, celui de l'État-nation, même si cette conduite nationale était largement influencée par des intérêts non nationaux. L'État s'étant replié ou réduit à un statut d'accompagnateur, au mieux, ou de courtier, au pire, ces trois logiques mettent en œuvre des dispositifs territoriaux qui ne convergent pas et qu'aucune unité spatiale administrative ne peut épouser de façon parfaite. En plus donc d'exprimer l'effritement de l'État-nation en tant que dispositif territorial de régulation de la société, la divergence de ces trois logiques montre l'impossibilité de faire émerger de façon spontanée une gouvernance locale à l'échelle locale. Local donc ne veut pas dire la même chose pour tous, voilà le problème !

La logique productive structure des réseaux mondiaux formés par des donneurs d'ordre et des sous-traitants à l'intérieur de filières qui fonctionnent à une échelle largement mondialisée. Localisées dans diverses villes avec un ancrage plus ou moins développé dans le milieu selon le cas, les établissements productifs mettent en valeur les avantages comparatifs des divers milieux, ce qui contribue à rendre le produit plus concurrentiel. Le local ici désigne des quartiers, des zones productives, des corridors technologiques placés souvent en banlieue, des municipalités inframétropolitaines, des espaces virtuels constitués par des ententes interterritoriales instituant des espaces non contigus, enfin, des segments de la ville. Sur le plan productif, le local est constitué par des réseaux localisés d'entreprises intégrées à d'autres réseaux dans l'environnement mondial et, donc, soumis à une logique sectorielle (figure 1).

FIGURE 1

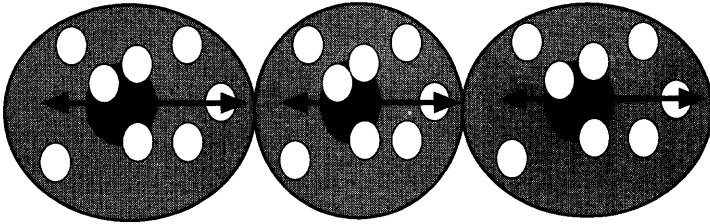
Réseau spatialisé de donneurs d'ordre, producteurs et sous-traitants



La logique urbaine, quant à elle, oriente la croissance et le déploiement des effectifs urbains tantôt à l'intérieur des limites des agglomérations urbaines, tantôt à l'extérieur. D'une part, le bassin couvert par les activités urbaines s'élargit et englobe chaque fois plus de collectivités, même par-dessus les discontinuités géographiques. Des couronnes de banlieues chaque fois plus éloignées sont absorbées

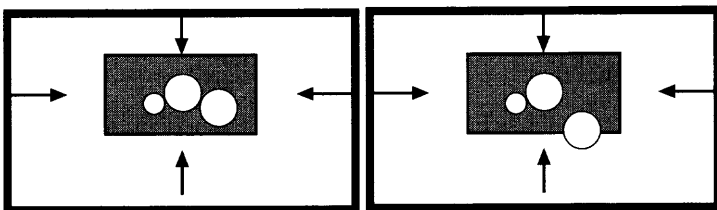
par les agglomérations. Par ailleurs, les nombreux échanges auxquels se livrent les différents types d'acteurs construisent de nouveaux espaces et repoussent les limites de la métropole d'une façon telle qu'il n'est plus possible de les confondre avec celles de la ville ou de l'agglomération urbaine. D'autre part, les activités à l'intérieur de l'espace métropolitain ainsi constitué se déplacent et se relocalisent, provoquant déclin par-ci, croissance par-là, et, partout, convoitise et concurrence (figure 2).

FIGURE 2
Concentration de la population et étalement urbain
dans des zones constituées de villes centres et des banlieues



Quant à la logique du politique, celle-ci s'exprime par le transfert de certaines compétences étatiques à des structures territoriales infra-étatiques de niveau administratif (régions) ou politique (municipalités), processus que l'on désigne fréquemment comme décentralisation. Par ce transfert, les institutions gouvernementales créent une tension entre les structures régionales qui ont été créées préalablement pour de fins de déconcentration administrative, et qui n'ont donc pas d'autorité politique, et des municipalités qui, tout en ayant un mandat politique, ont une juridiction territoriale délimitée par des découpages devenus obsolètes. Elles provoquent aussi une tension entre des unités territoriales régionales et des agglomérations urbaines (figure 3).

FIGURE 3
Transfert des responsabilités étatiques à des structures régionales et locales



La superposition de ces trois logiques engendre le « chacun-pour-soi » et la confrontation, ce qui annule toute possibilité d'émergence d'une gouvernance locale et, encore plus, d'une gouvernance locale définie dans une perspective métropolitaine. Est-ce à dire que la gouvernance locale est impossible ? Certainement pas. Cela veut tout simplement dire que la gouvernance locale n'est pas spontanée et qu'il faut la construire socialement. C'est le principal défi qui se pose aux acteurs.

DE LA MÉTROPOLE À LA MÉTROPOLISATION : LE NOUVEAU DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT DANS L'ÉCONOMIE-MONDE

La perspective métropolitaine permet de recentrer les logiques qui structurent le local. Mais, pour cela, la métropole ne doit pas être vue ni comme un lieu aux limites bien définies et exclusives ni comme un milieu homogène et unidirectionnel, loin s'en faut. Elle doit être vue comme un ensemble de niches, de logiques différentes, dont certaines sont associées directement à la mondialisation, car elles sont branchées aux réseaux mondialisés, alors que d'autres sont davantage enracinées dans des réseaux restreints et ne sont pas associées de façon directe à la mondialisation. Et c'est dans cette diversité que réside le potentiel de la perspective métropolitaine.

Il y a, par contre, une condition à l'actualisation de ce potentiel. Les différentes conduites doivent s'orienter dans un sens convergent, mettant ainsi en œuvre une « gouvernance métropolitaine », c'est-à-dire un ensemble de procédures, dispositifs et modalités qui assurent une direction aux conduites par ailleurs distinctes et même opposées des divers acteurs qui structurent la collectivité, et qui leur permettent de poursuivre des objectifs acceptés comme étant bénéfiques pour l'ensemble (LeGalès, 1995 ; Andrew et Goldsmith, 1998). Une telle gouvernance assure la cohésion des conduites fragmentées des acteurs sociaux et économiques. Mais avant de parler de gouvernance métropolitaine, parlons de métropole et, surtout, de métropolisation, notions devenues très importantes dans la lecture des transformations de la société contemporaine.

Le concept de métropole n'est pas nouveau et l'analyse des rapports inter-régionaux, du développement régional et de l'aménagement du territoire y a abondamment eu recours. Dans l'introduction à un ouvrage classique, Friedman et Alonso (1964, p. 3) définissaient ainsi les métropoles : « *Sometimes called core regions or growth poles, they are large urban centers of industry, commerce, and administration that, together with their immediate region of influence, possess high potentialities for further economic expansion.* »

Plusieurs perspectives ont inspiré les auteurs et praticiens qui ont utilisé cette conception de la métropole dans leurs analyses du développement économique. Parmi les plus importantes, on trouve celles inspirées de la théorie du développement inégal, de la théorie des places centrales et de la théorie du développement polarisé. Présentons ces trois perspectives, moins dans un but didactique que dans

celui de montrer que le concept de métropole qu'elles inspirent est dépassé et qu'il faut l'actualiser.

La métropole comme espace de domination

La première perspective associe la métropole à des villes dominantes. Inspirés de l'analyse des rapports économiques internationaux proposée par des auteurs tels Amin (1973) et Frank (1972), plusieurs auteurs ont vu les centres urbains, surtout ceux des pays riches, comme des lieux de domination à l'égard d'un monde caractérisé par divers stades de dépendance et de sous-développement. Dans les pays dits sous-développés, les métropoles étaient considérées comme les antennes, voire les succursales des centres métropolitains (Santos, 1975). Dans les pays considérés comme riches, la métropole était considérée comme le lieu d'accumulation d'un capital mis en valeur en périphérie (Lipietz, 1976).

En tant que siège du capital financier et des grandes corporations multinationales et nationales, la métropole était associée au rôle de ville dominante, et ce, aussi bien au niveau international qu'interrégional. Comme résultat d'un cercle vicieux amorcé par la concentration du pouvoir, des sources de travail, de la population et de la consommation (Myrdal, 1957), et de décisions politiques influencées par la capacité de pression des acteurs économiques qui se concentrent dans les grandes villes (De Mattos, 1982), les métropoles ont été vues comme des lieux d'exploitation de périphéries proches ou éloignées.

La métropole et l'équilibre territorial

Une deuxième perspective, qui cherche à expliquer les hiérarchies et l'ordonnement des villes et régions à l'intérieur des États nationaux dans un but de planification et d'aménagement du territoire, associe métropole et offre de services. Selon cette perspective, l'armature des territoires nationaux réside dans la distribution de villes considérées comme des places centrales d'ordres divers. Selon les auteurs qui défendent ce point de vue (Christaller, 1966) – qui, soit dit en passant, a dominé les disciplines s'occupant de géographie économique, d'économie spatiale et d'aménagement du territoire pendant plusieurs décennies –, une distribution équilibrée des divers niveaux de places centrales dans le territoire d'un pays, depuis la métropole principale jusqu'au village, garantirait l'équité dans l'offre de services et, donc, le bien-être de la population.

D'ailleurs, devant le constat de l'iniquité de la structure urbaine de la plupart des pays, caractérisés par des rapports inégaux entre des centres riches et bien pourvus en services et des périphéries pauvres et mal desservies, les gouvernements, inspirés par une philosophie keynésienne de la planification du développement, ont mis en œuvre des programmes destinés à créer des « métropoles d'équilibre ». Ce type de métropole est destiné à permettre une meilleure distribution géographique

des services, de l'emploi et de la richesse⁴. Dans cette perspective, la métropole ne siphonne pas les effets du développement, elle les distribue, créant ainsi des espaces nationaux de consommation et de croissance.

La métropole et le développement polarisé

La troisième perspective est celle ouverte par la théorie du développement polarisé, dont les premiers jalons ont été posés par l'économiste François Perroux. Cette perspective a inspiré des stratégies polarisées d'aménagement des territoires et de planification régionale, selon lesquelles le développement est le résultat d'activités innovatrices que seulement les métropoles peuvent induire (Boudeville, 1968). Selon ces stratégies, il fallait concentrer les efforts de développement dans des pôles, voire des métropoles, qui ont le potentiel de le rediffuser sous forme de croissance et de modernisation⁵.

Une vision plus moderne de cette perspective, et peut-être plus en accord avec la pensée de Perroux, a permis de développer la notion de « milieu innovateur », où se concentrent des activités innovantes structurées en réseaux et qui peuvent prendre place tantôt dans une agglomération urbaine, tantôt dans un cadre régional (Maillat, 1992 ; Crevoisier, 1994). Les milieux innovateurs sont des réseaux localisés d'entreprises et d'acteurs sociaux, qui agissent en symbiose et qui profitent d'avantages comparatifs liés à la culture locale et à la cohésion sociale, mais qui sont aussi capables de s'insérer de façon profitable dans des réseaux mondialisés (Quévit, 1992). La synergie qui s'établit entre un réseau d'entreprises bien ancré localement et un milieu local fort au plan des organisations et dense au plan des institutions s'avère bénéfique aussi bien pour les entreprises et leurs filières que pour la collectivité locale. C'est pour cela que les acteurs sociaux et politiques locaux revendiquent l'existence de programmes et de stratégies appuyant le réseautage des activités productives à l'échelle locale permettant ainsi aux entreprises de bénéficier d'externalités multiples et de créer des conditions pour l'innovation technologique ou sociale (Tremblay, 1998).

Alors, quoi de neuf ?

Comme on peut le voir, ce n'est pas depuis hier que les spécialistes parlent de métropole. Sauf que ce qu'on disait d'elle ne s'applique plus aujourd'hui. La métropole était vue tantôt comme responsable tantôt comme moteur du développement ou du sous-développement des régions environnantes. Telle qu'elle est utilisée dans

4. C'est dans cette perspective que le gouvernement du Québec a créé les régions et sous-régions administratives ainsi que leurs métropoles respectives en 1967.
5. Pour un exemple québécois classique d'application de cette vision, voir Higgins, Martin et Rainauld (1970).

la théorie du développement, la métropole prend son sens dans le contexte de l'espace économique national et des politiques d'inspiration keynésienne visant à le renforcer. Comment utiliser ce concept et, surtout, comment en faire la base d'une stratégie de développement, dans un nouveau contexte où l'espace économique national se fragmente et éclate sous la pression de la mondialisation ? Voilà la principale question théorique qui se pose aussi bien aux chercheurs qu'aux praticiens au regard du développement dit métropolitain.

Il est par conséquent nécessaire pour les chercheurs et les praticiens, de reformuler la notion de métropole, en accord avec un processus qui lui est nouveau, soit celui de la métropolisation. La nouveauté réside moins dans la réalité empirique urbaine qu'affichent les métropoles que dans leur interrelation et dans la fonction qu'elles jouent dans l'espace économique. Autrefois, la réalité métropolitaine était associée à un ensemble urbain relativement bien délimité. Aujourd'hui, la métropole prend place dans un réseau économique et constitue elle-même un réseau qui déborde largement la ville.

Le défi pour une collectivité comme celle de Montréal n'est donc plus celui d'occuper une place prépondérante dans une armature territoriale nationale inter-régionale, mais plutôt de s'affirmer dans l'univers du métropolitain, univers découpé à l'échelle mondiale. Pour cela, il faut élaborer une stratégie métropolitaine inclusive et non exclusive, construire une gouvernance qui concerta des acteurs montréalais et non montréalais, en vue de s'insérer dans un monde qui prend la forme d'un archipel et qui est devenu la base territoriale de l'économie mondialisée. Les collectivités montréalaise et québécoise semblent cependant tarder à le comprendre.

LE DÉFI DE MONTRÉAL : LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

Rappelons que Montréal est une de ces villes nord-américaines liées au « Manufacturing Belt » qui ont subi les effets négatifs de la mondialisation. Ancienne métropole canadienne, autrefois importante porte d'entrée au continent et principal centre industriel du pays, la ville n'a cessé de perdre du terrain comparativement aux autres grands centres urbains du Canada et aux régions en croissance de l'Amérique du Nord. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas de croissance à Montréal. C'est que celle-ci, assez forte d'ailleurs, se concentre dans des secteurs tels que l'aéronautique, la biopharmaceutique et les technologies de l'information, qui, tout en étant très importants au plan de l'innovation technologique, ont un impact limité en ce qui concerne la création d'emplois, possèdent un faible potentiel de transfert transsectoriel de richesse à l'échelle locale et se concentrent dans des espaces qui apparaissent comme des oasis de croissance dans un environnement caractérisé par le déclin. C'est ainsi que malgré une période de croissance longue et forte de l'économie nord-américaine, en général, et canadienne en particulier, bien qu'au Canada cette croissance ait été moins forte qu'aux États-Unis, Montréal est toujours

dans le peloton de queue des grandes villes de cette partie du sous-continent en ce qui concerne le chômage et la création d'emplois⁶.

Depuis les années 1960 et 1970, la ville est affectée par un mouvement de recomposition sociospatiale⁷. Les investissements se déplacent, tantôt à l'intérieur de l'agglomération, tantôt vers l'extérieur, provoquant, d'une part, le déclin de certains quartiers, surtout ceux situés autour du centre-ville et, d'autre part, la croissance de nouvelles zones productives et résidentielles en banlieue (Klein, Fontan, Tremblay et Tardif, 1998 ; Coffey et Drolet, 1994). Les poches de croissance qui correspondent à certaines banlieues ou certains quartiers du centre-ville, où se concentrent de façon spontanée ou avec l'appui de l'État les activités innovatrices et créatrices d'emplois bien rémunérés, baignent dans un environnement où les activités plus traditionnelles, précaires et moins bien rémunérées, ainsi que les programmes étatiques (chômage et bien-être social) assurent une part importante des revenus. La dualisation sociale se superpose ainsi à la dualisation territoriale. Montréal est ainsi le théâtre d'une nouvelle « segmentation spatiale » marquée par la dualisation du marché du travail et par l'exclusion, division qui se combine avec celle déjà existante qui exprime les différences de revenu. Richesse et pauvreté forment la paire avec performance et précarité.

C'est la dissociation entre les régions qui gagnent et les régions qui perdent (Benko et Lipietz (1992), qui, à l'échelle locale, caractérise la dynamique intra-urbaine de Montréal. Cette dynamique est souvent désignée par l'expression « effet de beigne » qui évoque l'étalement urbain aux dépens d'un centre dont le rythme de croissance est moins fort, et, surtout, des espaces péricentraux, autrefois importants quartiers industriels, aujourd'hui en déclin en ce qui concerne la population, les emplois et les services. Le déclin des quartiers de la ville de Montréal, surtout ceux situés en périphérie du centre-ville, est facilement observable par des signes tels que des espaces vacants qui tardent à trouver preneur (friches industrielles, immeubles abandonnés), des baisses importantes dans la valeur commerciale des immeubles et des artères commerciales en perte de vitesse. Il s'agit là d'autant de signes des effets d'une crise qui dure, et ce, malgré l'intervention des différents paliers de gouvernement et des milieux communautaires et d'affaires.

6. Trottier (1996) a analysé la situation de 24 grandes villes nord-américaines. Des données portant sur 1990 et 1995 montrent que la ville de Montréal était celle qui avait, et de loin, le plus fort taux de chômage pour les deux années considérées. En 1995, elle affichait un taux de chômage de 11,3 %, loin derrière Toronto (8,5 %) et Vancouver (8,3 %), les deux autres villes considérées. Pour ce qui est de Montréal, cette situation s'est à peine améliorée, comme le montrent les chiffres diffusés par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et publiés dans le journal *La Presse* (28 juillet 1999). Selon ces chiffres, à la fin du premier semestre de 1999, le taux de chômage de Montréal était à peine en deçà de 10 % (9,7 %), et ses performances sur le plan de la création d'emplois sont inférieures aux autres grandes villes canadiennes.
7. Pour un recueil de textes concernant divers aspects du développement économique de Montréal, voir Manzagol et Bryant (1998) et Tellier (1996).